



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 3

OBJET : Contrat de prêt relais auprès de la Banque Postale d'une durée de deux ans pour le financement de la construction de la salle polyvalente et de la chaufferie biomasse avec réseau de chaleur.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 14 novembre 2025, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 20 novembre 2025, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 14

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

Mme BLANCHARD Bernadette, M. CADEAU Jean-Louis, Mme BODINIER Elodie, M. GOMEZ Ludovic Adjoints.

M. FOURNIER Denis, M. PELÉ Laurent M. JURET Didier, Mme SIENISKI Danièle, M. MORINIERE Luc, M. BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

Mme LEMOINE Bernadette, Mme CLOCHARD Nathalie, M. HANDORIN Pascal, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

Mme LEMOINE Bernadette
M. HANDORIN Pascal

Nom du mandataire

à
à
Mme BLANCHARD Bernadette
M. FOURNIER Denis

Secrétaire : CADEAU Jean-Louis

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°3

FINANCESRapporteur : Ludovic GOMEZ**OBJET : CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA BANQUE POSTALE D'UNE DUREE DE DEUX ANS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE AVEC RESEAU DE CHALEUR.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'afin de financer la construction d'une salle polyvalente et de la chaufferie biomasse avec réseau de chaleur, la commune doit avoir recours à un ou plusieurs emprunts d'un montant total de 1 500 000 €,

Considérant qu'il a été décidé de contracter deux emprunts : le 1^{er} d'un montant de 600 000 € et le 2^{ème} d'un montant de 900 000 €,

Considérant les propositions de quatre établissements bancaires sollicités (Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Agricole et la Banque des Territoires),

Après étude des différents dossiers, il est proposé de contracter le 2^{ème} emprunt auprès de la Banque Postale dans les conditions suivantes :

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Préfinancer le FCTVA
Nature	Prêt relais
Montant	900 000.00 EUR
Durée	2 an(s) à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt	3.170 %
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paient trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 22 décembre 2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	900.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°3

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale (en annexe à la présente délibération dont elle fait partie intégrante),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : Approuve le recours à l'emprunt auprès de la Banque Postale pour le financement de la construction d'une salle polyvalente et de la chaufferie biomasse avec réseau de chaleur dans les conditions suivantes :

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Préfinancer le FCTVA
Nature	Prêt relais
Montant	900 000.00 EUR
Durée	2 an(s) à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt	3.170 %
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 22 décembre 2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	900.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

ARTICLE 2 : Autorise M. le Maire, ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Maire,
Philippe ABELLARD.

Télétransmis à la Préfecture
de Maine-et-Loire le :

